



Banque de travail temps et matériel

La banque de temps et de travail est une organisation informelle entre agriculteurs permettant de comptabiliser **les échanges de temps et de matériel pratiqué à titre gratuit**. Aucun statuts, pas de cotisations au rendez-vous mais l'envie de travailler avec ses voisins ou collègues.

L'entraide suppose une réciprocité des prestations. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir de manière régulière chaque année. Le service peut être rendu par le chef d'exploitation, son salarié ou un membre de sa famille et peut concerner des travaux agricoles courants comme des tâches annexes réalisées pour la bonne marche de l'exploitation (entretien des bâtiments par exemple).

Quelle organisation ?

Si deux agriculteurs sont concernés on parlera d'entraide, à plus nombreux on parlera de banque de travail qui permettent une gestion croisée du temps ou du matériel prêté. Le bénéficiaire ne vient pas obligatoirement aider celui qui a fait le travail chez lui, mais il pourra intervenir chez un autre membre du groupe.

- Des barèmes d'entraide sont disponibles dans la plupart des chambres d'agriculture, service juridique des syndicats, centre de gestion, ... , ces barèmes servent de base à l'accord préalable entre les personnes et à l'élaboration de la grille de points.
- Le coût d'utilisation du matériel pour l'entraide ne doit pas dépasser le coût réel. Le système exclut la possibilité de faire un bénéfice.
- L'utilisation d'un matériel à l'extérieur de l'exploitation ne doit pas dépasser celle réalisée sur l'exploitation.
- Chacun des agriculteurs reste propriétaire de son matériel et en assume l'entretien.

Un certain formalisme est nécessaire pour le suivi des travaux, notamment l'**élaboration de la grille d'entraide ou de banque de travail** qui donne une valeur (non monétaire) au temps passé par type d'action ou au matériel utilisé.

L'agriculteur allant travailler chez un autre note le note de points correspond tout comme celui prêtant du matériel ceci afin d'équilibrer les comptes de travail au sein de la banque entre les différents agriculteur.

=> bien sûr des rencontres régulières (a minima 1 par an, 2 étant mieux) devront être mises en place pour vérifier l'équilibre des comptes entre agriculteurs.

Quelques principes :

- La définition des responsabilités et des règles de fonctionnement à travers **un contrat** permet une meilleure organisation.
- Peu importe de qui on reçoit et à qui on donne, l'essentiel est d'équilibrer son compte au niveau de la banque de travail.
- Le coût d'utilisation du matériel pour l'entraide ne doit pas dépasser le coût réel. Le système exclut la possibilité de faire un bénéfice.
- L'utilisation d'un matériel à l'extérieur de l'exploitation ne doit pas dépasser celle réalisée sur l'exploitation.
- Chacun des agriculteurs reste propriétaire de son matériel et en assume l'entretien.
- Désigner un gestionnaire des relevés de points d'échange.

En cas d'accident :

« L'entraideur », rendant un service dont il escompte la réciprocité, agit bien pour son propre compte. Il est responsable de son propre accident de travail, mais aussi de ceux survenus aux cours de l'entraide aux membres de sa famille, aux aides familiaux ou à ses salariés agricoles. En pratique c'est le contrat obligatoire accident des exploitants qui entre en jeu. Celui-ci couvre en effet toutes les personnes non salariées qui consacrent leur activité à la mise en valeur de l'exploitation.

Dans le cas de mise à disposition d'un véhicule à moteur à « l'entraidé », c'est le conducteur qui sera responsable de l'accident.



Comment faire les comptes ?

Elaborer une grille de points :

La rémunération du travail et l'utilisation du matériel se mesure avec des points. L'élaboration de la grille de points peut se faire à partir des barèmes de matériel agricole.

Voici un exemple de barème :

Matériel	Points/h
Tracteur	2,5
Rotavator	1
Charrue	2,5
Herse étrille	1
Plastiqueuse	1,5
Récolteuse de pommes de terre	2
Planteuse	2
Temps	Points/h
Desherbage manuel	2,5
Plantation semis	1,5
Récolte	1,5

La fiche récapitulative des points échangés (exemple)

Chaque année (ou 2 fois / an), à l'aide d'un tableau à double entrée, chacun obtient le compte des points qu'il a donnés et qu'il a reçus. Il en résulte un solde positif ou négatif qui vient s'additionner au report de l'année antérieure. L'objectif de chaque partenaires étant d'équilibrer son compte

Prêteur Bénéficiaire	Marc	Amandine	Paul	Nathalie	Travaux reçus	Travaux donnés	Calcul des soultes	
							A rendre	A recevoir
Marc		21	25	60	106	38	-68	
Amandine	28		15	26	69	100		31
Paul	0	56		36	92	75	-17	
Nathalie	10	23	35		68	122		54
Total travaux	38	100	75	122	335	335	-85	85

Ce tableau récapitule l'ensemble des enregistrements de travaux de l'année et permet de calculer les soultes à rendre, à recevoir (hors taxes) ou à reporter sur la campagne suivante.

Que faire du solde ?

Dans une banque d'entraide, un agriculteur présente un solde positif de 31 points en fin d'année.

Attention : En cas de déséquilibre entre compte, soit il y a un report sur l'année suivante, soit des versements de soultes (=soldes) peuvent se faire (non soumise à la TVA) donc les comptes doivent rester assez équilibré sinon il s'agit de prestation de service soumises à la TVA et aux taxes professionnelles. Les soldes d'entraide perçus sont inclus dans les recettes pour les agriculteurs soumis à l'imposition au bénéfice réel

Intérêt et limite

Impact sur le travail

Il est vraiment important. Cette organisation permet de gagner beaucoup de temps dans l'utilisation du matériel. La Banque a conduit souvent à une spécialisation des personnes, à une identification des compétences et des savoir faire de chacun. Tout cela mutualisé permet de gagner en efficacité.

L'utilisation de la Banque est à privilégier pour les chantiers nécessitant une main d'œuvre importante.

Intérêts	Limites
<ul style="list-style-type: none">• Réciprocité.• Sortie d'argent nulle ou faible.• Permet de limiter l'investissement en matériel (baisse des charges de structures via les frais de mécanisation).• Evite l'embauche et toutes ses formalités.• Des personnes opérationnelles immédiatement.• Le travail en groupe assure une sécurité en cas de coup dur.• Des échanges d'informations enrichissantes pour tous.• Permet d'améliorer ses compétences grâce aux échanges.	<ul style="list-style-type: none">• Réciprocité (avoir le temps).• Suppose l'existence d'un groupe d'agriculteurs résidant à proximité les uns des autres.• Système très dépendant du relationnel.• Système qui repose sur la complémentarité et la disponibilité des exploitants.• Demande du temps à la personne responsable de la gestion des comptes.• Compliqué pour le travail d'astreinte (génère beaucoup de points durs à équilibrer ensuite)

Conditions de réussite

L'entente et l'envie de travailler ensemble sont importants pour le bon fonctionnement de la Banque de Travail. La Banque de Travail peut-être renforcée par une CUMA et vice versa. Le développement de l'équipement collectif va souvent de pair dans un souci d'optimisation avec l'organisation de la main d'œuvre.

La conception de la grille est un élément de la réussite. Elle évolue dans le temps surtout au début. On peut veiller, par exemple, à ce que l'homme et la main d'œuvre manuelle compte autant de points voire plus que la ferraille ! On tient également compte du degré de technicité, de pénibilité et de responsabilité du travail.

Les zones de risque :

Le déséquilibre des comptes. En cas de fort excédent de point souvent lié à une compétence ou à un matériel particulier, il peut être envisagé de devenir salarié d'intégrer le temps ou le matériel dans une CUMA

Etre trop peu nombreux et ne pas avoir les compétences pour rendre du travail.



Coordination rédactionnelle et rédaction technique

Cécile Delamarre (CA 47), Pierre Jouglain (CA 40), Nathalie Deschamp (CA 24),
Ludivine Mignot (CA 64), Stéphanie Girou (CA 33)

Photos

Chambres d'Agriculture départementales (sauf mention spéciale)

Reproduction interdite sans l'accord préalable
des Chambres d'Agriculture d'Aquitaine

